



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2/2019 Avril

## Agenda :

- **Film « Les Arbres remarquables : un patrimoine à protéger »** : vendredi 26 avril à 18h30 au cinéma Eden à Menton, projection - débat avec Vincent Kulesza, naturaliste et forestier
- **S'engager pour l'ASPONA ? Oui, mais comment ?** Réunion d'échanges avec les adhérents, lundi 29 avril de 18h00 à 19h30 (s'inscrire sur : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org))
- **Enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Menton** : jusqu'au 30 avril
- **Enquête publique sur la Stratégie de Façade méditerranéenne** : jusqu'au 4 juin sur <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/content/mediterranee>



## **Végétaliser la ville !**

C'était le leitmotiv de JP Clarac lors de la promenade-atelier de la biodiversité du 24 novembre. C'est un des objectifs (n°37) que notre Région s'assigne dans le Schéma d'aménagement du territoire (SRADDET – voir nos observations pour l'enquête publique sur notre site) avec obligation pour toutes les collectivités de s'y conformer d'ici 2030. C'est aussi une des principales recommandations des experts à la conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la santé et les changements climatiques à Cannes : les arbres procurent de l'ombre et purifient l'air.

A Menton, plus de 200 palmiers ont été abattus à cause du charançon rouge mais combien de grands arbres ont été plantés à leur place ? Laissera-t-on une coupe rase aux abords des courts du Tennis Club ou recréera-t-on un puits de fraîcheur en cœur de ville, avec de nouveaux grands arbres méditerranéens ? A RCM, ce sont 50 jeunes pins parasols qui manquent à l'appel dans la zone du Cap. Il faut faire vite ; notre santé en dépend.

MJ

## **Engager la transition ici et maintenant**

*N'en déplaise aux autruches (qui préfèrent se cacher du danger en enfouissant leur tête dans le sable) ou aux écrevisses (qui avancent à reculons), la conscience écologique des habitants de la Riviera française s'est réveillée d'une longue hibernation !*

*Après la moisson de propositions issues de nos « Grands débats » sur la transition écologique à Menton, Roquebrune et Sospel en janvier et février, les Marches pour le Climat du 16 mars à Nice et surtout celle du 17 mars à Menton ont mobilisé plusieurs centaines de personnes.*

*Le film « Grande Synthèse – la ville où tout se joue », présenté le 25 mars, montre qu'une mutation solidaire et écologique est possible par la force d'entraînement des initiatives et de l'ingéniosité collective.*

*C'est le pari auquel nous vous proposons de participer dès le 29 avril, nouveaux ou fidèles adhérents de l'ASPONA.*

NN

## **Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sospel**

En tant que personne publique associée, l'ASPONA a participé aux réunions de concertation organisées à l'automne dernier. Elle a déposé ses observations sur le projet de PLU début avril (<http://aspona.org/pdf/PLU%20Sospel.pdf>). A noter que ce PLU se distingue nettement dans sa conception de ceux d'autres communes de la CARF : il prend davantage en compte les enjeux du changement climatique et de la transition écologique.

FL

## Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Menton

Avec stupéfaction, l'ASPONA a découvert en février le contenu du projet de modification :

- droits à construire multipliés par 2 ou 3 avec l'exclusion des sous-sols dans le calcul de l'emprise au sol ;
- suppression de l'interdiction d'abattre des arbres sur toutes les parcelles constructibles (en zones urbaines denses, dans les collines et les vallons) – funeste article 13 – en prétextant protéger les arbres remarquables (un seul est concerné dans tout Menton) ;
- extension du droit de préemption de la commune (pour y faire quoi ?) sur des zones protégées (camping Saint-Michel, par ex.) ou inconstructibles (à proximité du port de plaisance, par ex.) ;
- quintuplement de la surface bâtie à Rosmarino – espace abandonné à Garavan - devenu très riche en biodiversité ;
- réduction du pourcentage de logements sociaux (donc augmentation encore des résidences secondaires) dans les projets immobiliers ;
- protection très partielle des Lacets Cernuschi (seulement à partir du 3<sup>ème</sup> virage).

Elle a donc transmis ses observations (voir <http://aspona.org/pdf/PLU%20Menton%20Avis.pdf>).

Jusqu'au 30 avril, c'est à votre tour ! Vous pouvez encore vous exprimer et rejeter les différents points du projet de modification sur [enquetepublique@ville-menton.fr](mailto:enquetepublique@ville-menton.fr) ou en mairie.

*NN*

## Compostage collectif des déchets verts

Cela se pratique depuis longtemps dans de nombreuses villes. Un espace sécurisé est aménagé dans les jardins publics. Il est ouvert 3 fois par semaine, dont les samedis matins, pour recueillir le contenu de seaux spéciaux confiés aux habitants volontaires des immeubles voisins. Pourquoi ne pas le tester au Parc des Oliviers à RCM ? Au Square des Etats-Unis, au Parc Gorre, au Pian et au Parc de la Palmosa à Menton ?

*MJ*



## Projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La région est depuis 2015 chargée de la planification des déchets non dangereux et du BTP jusqu'alors confiée aux départements. L'ASPONA a rencontré Mme Paul, commissaire enquêtrice, à Nice début avril pour lui soumettre une requête particulière que nous avons portée dans le registre d'enquête. Le projet de plan identifie en effet une quinzaine de grands chantiers au niveau régional parmi lesquels figure l'extension en mer de Monaco. L'ASPONA demande que cette opération fasse l'objet d'un suivi particulier s'agissant de l'évacuation, du stockage et du traitement des déchets et des boues dans les différents centres, afin de mesurer le différentiel éventuel avec les quantités excavées et permettre l'établissement d'une méthodologie d'évaluation et de suivi de grands projets. Dans le rapport d'enquête, nous avons également signalé la décharge sauvage sous l'Auberge de jeunesse du camping Saint-Michel et celle située dans le haut vallon des Cabrolles sous la pile de l'autoroute où différentes entreprises monégasques déversent des déchets de chantier. Le transport des boues de la station d'épuration de Menton a été évoqué lors de l'entretien. Nous avons aussi fait des propositions pour réduire les prospectus qui débordent de nos boîtes aux lettres et pour organiser le stockage et le réemploi des pierres de taille lors des démolitions. Elles n'émettent pas de gaz à effet de serre.

*FL - CD*

## Ancienne base aérienne – ZAC Cœur de Carnolès

Suite au concours d'architectes lancé en juillet 2018, le jury de sélection s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril. D'après nos informations, l'équipe lauréate a fait l'unanimité. Le projet retenu maintiendrait les arbres sains existants sur le site. **La consultation du public** sur le projet de création de la ZAC vient d'être annoncée. Elle aura lieu **du 7 mai au 9 juin** par voie électronique et dans les locaux de la CARF (16, rue Villarey à Menton).

Association régie par la loi du 1-7-1901 (site Internet : [www.aspona.org](http://www.aspona.org) – contact : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org))

## Grand Débat – le plein d'idées

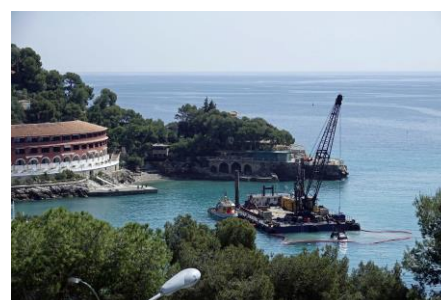
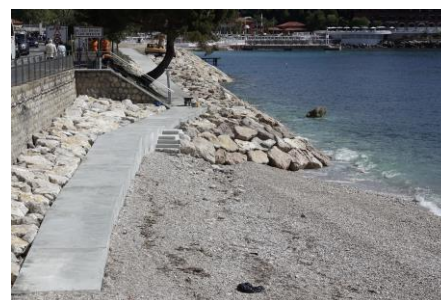
*Quel est pour vous le problème le plus important dans le domaine écologique ? Quelles mesures doivent être prises pour remédier aux problèmes ?* Une bonne centaine d'habitants de Menton, RCM et Sospel ont participé aux deux réunions organisées par l'ASPONA les 14 et 24 février et d'autres ont rempli les cahiers que nous avons tenus sur les marchés les 26 janvier et 24 février sur 4 thématiques :

- Biodiversité, agriculture et alimentation ;
- Pollution de l'air, mobilités alternatives et déchets ;
- Réchauffement climatique, énergies renouvelables, isolation et rénovation des bâtiments ;
- Artificialisation du littoral, pression immobilière.

Les échanges ont toujours été cordiaux et constructifs ; les propositions ambitieuses mais aussi concrètes. Difficile de résumer les 3 comptes rendus très riches qui ont été restitués au Grand Débat National (<http://aspona.org/GrandDebat.htm>). Ils dessinent ce que pourrait être un mieux vivre collectif, respectueux de la nature et du paysage. Nos élus (et leurs challengers) n'ont qu'à plonger dans cette formidable boîte à idées. *MJ*

### Plage de Saint-Roman : un peu de bon sens

Alertés début février lors du démarrage du chantier par des « *nageuses des 4 saisons* » et constatant que plusieurs problèmes n'avaient pas été réglés au préalable, nous avons déposé un recours gracieux auprès du Préfet. L'ASPONA demandait, entre autres, que la bande bétonnée pour les personnes à mobilité réduite ne stérilise pas 20% de la surface de la plage publique. Nous n'avons pas reçu de réponse mais constatons, alors que les travaux sur cette partie semblent presque terminés, que le bon sens a prévalu. Notre requête a été entendue sur ce point. Mais devant le Beach, les travaux de construction du récif artificiel en forme de flageolet viennent de commencer. Nous souffrons pour les posidonies, ce PATRIMOINE végétal vivant inestimable, fruit de la qualité et de la transparence de l'eau pendant des décennies. Que vaut une plage artificielle par comparaison, surtout quand on voit le résultat au Larvotto, tout proche ? *FL*



### Mouillage des navires de plus de 20 m à RCM et Menton

Deux coffres d'amarrage ont fait leur apparition au creux du Cap Martin, au droit de la plage du Buse, répondant aux demandes de la Prud'homie locale de pêche et de l'ASPONA de les positionner sur des bancs de sable. Ils ne pourront être utilisés qu'en saison hivernale (2 octobre au 30 avril) pour le repli des barges servant au chantier de Monaco en cas de mauvais temps et devront être enlevés chaque année, le 1er mai. Nous y veillerons. Les autres règles de mouillage (voir bulletin n°2 d'avril 2018) demeurent inchangées. L'arrêté préfectoral du 20/3/2019 préconise aussi « *d'apporter une plus grande clarté dans le balisage des 300 m de la Zone d'interdiction aux Engins motorisés (ZIEM) pour en finir avec les mouillages interdits en saison* ». L'ASPONA l'avait demandé dans les comités de pilotage Natura 2000.

### La Stratégie de la Façade méditerranéenne en consultation

Pour rétablir le bon état environnemental de notre littoral d'ici 2026, la Préfecture maritime et la Préfecture de Région ont élaboré une stratégie assez ambitieuse qui est soumise à consultation publique jusqu'au 4 juin. Elle prévoit quelques règles strictes - « zéro artificialisation » ou presque dans les zones Natura 2000, (en tous cas, c'est la fin des plages artificielles nouvelles) – mais aussi des orientations à suivre dès 2020 pour chaque portion de littoral entre l'Espagne et l'Italie ainsi qu'en Corse.

Pour le « Littoral des Alpes-Maritimes » allant de Villefranche à l'Italie, la stratégie préconise un plus grand contrôle des activités balnéaires trop bruyantes pour les mammifères marins, une limitation des mouillages des yachts, une gestion des plages intégrant des méthodes douces pour ne pas contribuer à augmenter l'artificialisation de la côte, l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement, la préservation et l'ouverture de coupures vertes littorales, l'interdiction à l'année des unités supérieures à 20 m dans le cadre des plans de balisage. Maigre consolation pour les posidonies de Saint-Roman, la zone Natura 2000 s'étendra bientôt jusqu'à Monaco. L'ASPONA soutiendra cette Stratégie, évidemment. *FL*

## Réponse à notre enquête sur le bruit

Le Maire de Menton a répondu le 11 janvier à notre lettre en expliquant que la commune s'inscrivait dans une démarche volontariste, dont voici des extraits : « *Les services de la police municipale effectuent de très nombreux contrôles et immobilisent tous ceux qui ne respectent pas la réglementation ; ils procèdent également au contrôle de nombreux établissements (cafés-restaurants). Les services techniques veillent, quant à eux, à améliorer la qualité des infrastructures routières afin de limiter les nuisances (réfection des enrobés, suppression de feux occasionnant des arrêts et démarrages bruyants, aménagement visant à réduire la vitesse). En coordination avec la CARF, nous travaillons sur l'amélioration de l'offre de transports en commun. Avec le département des Alpes-Maritimes, nous voulons mettre en œuvre l'aménagement d'itinéraires cyclables* ».

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 9 février 2019 (extraits)

L'assemblée générale ordinaire de l'ASPONA s'est tenue à Menton à l'hôtel « L'Orangerie » (Vacanciel), 15 rue Partouneaux, à partir de 14h30.

Jean-Nicolas Conati, désigné comme président de séance, et Michèle ORENGO, secrétaire de séance, constatent la présence de 21 personnes, dont 18 adhérents, auxquels s'ajoutent 23 pouvoirs.

Le rapport d'activité 2018 (voir bulletin de janvier 2019) présenté par Nadine Niel, la Présidente, est adopté à l'unanimité. L'assemblée prend connaissance du rapport financier de la trésorière, Frédérique Lorenzi. Le nombre des adhérents est resté stable et, grâce à la maîtrise des frais de fonctionnement en l'absence de charges exceptionnelles (par ex. frais d'avocats), l'année s'est terminée avec un bénéfice d'exploitation de 1315 €. L'AG approuve les comptes à l'unanimité.

Suite au décès de Jacques Molinari et aux démissions d'Annie Durante et Michelle Orenge, Catherine Dantzer a soumis sa candidature. Sa proposition est acceptée à l'unanimité et le conseil d'administration compte désormais 8 membres.

Pour l'année 2019, la Présidente indique qu'il faudra poursuivre les actions sur les dossiers non réglés, tels que la protection des lacets du Domaine Cernuschi-Latournerie et la dégradation du camping Saint-Michel par le concessionnaire à Menton, la rénovation du Vista, la plage et les immeubles du Vallon de Saint-Roman à RCM. L'ASPONA participera aux consultations sur divers documents d'urbanisme (révision du PLU de Menton, PLU de Sospel, SCOT de la CARF, SRADDET de la Région, Stratégie de façade méditerranéenne) et veillera à ce que les prescriptions nationales et régionales soient appliquées, notamment pour les projets d'aménagement dans la Baie ouest de Menton. Elle mentionne les 3 rendez-vous organisés à son initiative dans le cadre du Grand Débat National, avec le fort intérêt des participants sur le sujet des déchets, mais aussi de l'agriculture de proximité, l'énergie solaire et l'offre de transports collectifs ou doux. D'autres événements seront organisés sur le thème de la préservation des arbres et de la nature en ville, au cours de l'année. Une Marche pour le climat est prévue le 17 mars à Menton. Nadine Niel remercie la journaliste de Nice-Matin, présente pendant toute la réunion.

Au cours du débat, des questions ont été posées sur les possibilités d'obtenir l'arrêt des constructions anarchiques en bois dans le camping Saint-Michel et le départ du concessionnaire, sur la protection de la place Fornari et du cimetière dans le cadre du PSMV, et sur le délabrement de Mer et Monts.

La réunion se termine à 17 h 00.

### ***Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !***

#### ***Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :***

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande